

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/08/2026 - 4422 - 2023 B 00829 - 980 009 120 - A2F

Désignation de l'entreprise :	SAS A2F	Néant	*
Adresse de l'entreprise :	28 RUE DU GENERAL GIRAUD 41300 SALBRIS		
Numéro SIRET* :	98000912000018		
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :	12	Durée de l'exercice précédent* :	16
		Ex. N-1 clos le :	31/12/2024
	Exercice N, clos le : 31/12/2025		
ACTIF	Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3
I Immobilisations - Fonds commercial*	010	012	
M Incorporelles - Autres*	014	016	
M Immobilisations corporelles*	028	030	
O Immobilisations financières* (1)	040	042	
Total I (5)	044	048	
C Stocks - Mat.ières, apros en cours de prod.*	050	052	
I - Marchandises*	060	062	
R Avances et acomptes versés sur cdes	064	066	
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070	
U (2) - Autres* (3)	072	074	
L Valeurs mobilières de placement	080	082	
A Disponibilités	084	086	
N Charges constatées d'avance*	092	094	
Total II	096	098	
Total général (I + II)	110	112	

PASSIF	Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000
Ecart de réévaluation	124	
P Réserve légale	126	
R Réserves réglementées*	130	
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	
P Report à nouveau	134	32 267
R Résultat de l'exercice	136	21 144
E Subventions d'investissement	137	
S Provisions réglementées	140	
Total I	142	54 412
Provisions pour risques et charges	Total II 154	
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	2 798
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) 169)	172	268
E Comptes courants d'associés	173	4 302
S Autres dettes	175	
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	7 368
Total général (I + II + III)	180	61 779

R (1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E à moins d'un an			
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût revient des immos acquises	182
V ou créées au cours de l'exercice*			4 634
O (3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des	184
I débiteurs		immo. cédées au cours de l'ex.*	

* des explications concernant cet état bilan dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS A2F										Exercice N, clos le (1) 31/12/2025		Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2024		
A - RESULTAT COMPTABLE														
P	Ventes de marchandises*	dont export	209							210			1 065	
R	Production vendue biens	et livraisons	215							214				
O	Production vendue services*	intracommunau.	217							218	37 653		71 255	
D	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)									222				
	Production immobilisée*									224				
E	Subventions d'exploitation reçues									226				
X	Autres produits									230				
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	37 653		72 320	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234			876	
H	Variation de stock (marchandises)*									236				
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)									238				
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*									240				
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :									242	13 673		8 611	
E	- mobilier													
	- immobilier													
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243							244				
	Rémunérations du personnel*									250				
E	Cotisations sociales	Dont cotisations personnelles de l'exploitant	380							252				
X	Dotations aux amortissements*	(Dont dot. amort. du fonds de commerce)	255							254	2 567		566	
P	Dotations aux dépréciations									256				
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259							262				
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260											
	Total des charges d'exploitation (II)									264	16 241		10 053	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	21 412		62 267
	Produits financiers									280				
D	Produits exceptionnels									290				
I	Charges financières									294				
V	Charges exceptionnelles									300				
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347											
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348											
S	Impôts sur les bénéfices*									306	268			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)											310	21 144		62 267
B - RESULTAT FISCAL											312	21 144	314	
Reporteur le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2														
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									316				
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles									318				
I	Provisions non déductibles*									322				
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)									324	268			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247						écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248					
										330				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option									251				
G	Part de loyers dispensé de réintégration		249											
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997		
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986		19 628			Zone franche urbaine (44 octies a)	987			Zone restruct. défense (44 terdecies)	127			
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138					Bassins d'emploi à redynamiser	991			Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181			
						Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992			
ZFANG (44 quaterdecies)	345					Investissements et souscriptions outre-mer	344			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346													
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655					Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643			Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645			
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647					Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648			Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641			
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990					Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS										Bénéf. col.1, Déficit col.2	352	1 784	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)											356			
Déficits antérieurs reportables* :										dont imputés/résultat :			360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS										Bénéf. col.1, Déficit col.2	370	1 784	372	

Désignation de l'entreprise : SAS A2F						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres immob incorp.	410		412	4 000	414		416	4 000		
I Terrains	420		422		424		426			
M Constructions	430		432		434		436			
M Inst. tech. mat. out	440		442		444		446			
C Inst. gén. agenc.	450		452		454		456			
O Mat. de transport	460	4 490	462		464		466	4 490		
R Autres immos corp.	470	1 627	472	634	474		476	2 261		
Immob. financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	6 117	492	4 634	494		496	10 751		
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial	495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles	500		502	1 315	504		506	1 315		
I Terrains	510		512		514		516			
M Constructions	520		522		524		526			
M Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536			
C Inst. générales, agencs divers	540		542		544		546			
O Matériel de transport	550	479	552	898	554		556	1 377		
R Autres immobilisations corporelles	560	87	562	355	564		566	441		
TOTAL	570	566	572	2 567	574		576	3 133		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5					
cédées virées de										
poste à poste,										
mises hors										
service ou										
réintégrées dans	6	7	8	9	10					
le patrimoine										
privé y compris										
les produits de										
la propriété										
industrielle										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12,8%	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% 579 Régularisations * 590										
TOTAL 596										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A2F						Néant :			
1	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementée	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
Autres prov. pour dépréc.		660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉRÉGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325		
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif) (ne pas mettre le signe -)		692	
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

Désignation de l'entreprise : SAS A2F	Néant : ☐	**
Exercice ouvert le : 01/01/2025	et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	0
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	0
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	0
Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

S.A.S.U. A2F
Société par actions simplifiées unipersonnelles
au capital de 1000 euros
Siège social : 28 RUE DU GENERAL GIRAUD
41300 SALBRIS
Siret : 980009120

2026/1
4412

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt SIX

Et le vingt-huit avril

A 18 heures

L'associé unique de la SASU A2F s'est réunie en assemblée ordinaire au siège social sur convocations.

Est présent :

M. ALLARD FREDERIC

.....**100 parts**

Demeurant 6 IMPASSE DES ANCIENS AFN – 41300 SALBRIS

né le 11/03/1968 A ROMORANTIN (41)

De nationalité FRANCAISE

Soit un total de

100 parts sociales

Agissant en qualité de seul actionnaire de la société SASU A2F, société par actions simplifiées au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 28 RUE DU GENERAL GIRAUD, 41300 SALBRIS, la présidente constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Madame la présidente rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE DU 17
JUILLET 2025**

1 – Approbation des comptes

2 - Affectation du résultat

3 – Fixation du droit de rémunération de Monsieur ALLARD Frédéric, président de la SASU A2F pour l'exercice de 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

Les résolutions sont les suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

- Approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les compte de l'exercice clos le 31/12/2025 et se soldant par un résultat de 21144 €

Cette résolution est adopté à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

- Affectation du résultat

L'associé unique constate :

- un bénéfice de l'exercice de **21 144 €**
- un report à nouveau créditeur de **3 856 €**

Soit un bénéfice distribuable de **25 000 €**

L'associé unique décide la distribution de dividende de 25000 € soit 250 € pour chaque part sociale, ce dividende devant être payé au siège social à compter du 01/07/2026

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adopté à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

- SALAIRE DU PRESIDENT

L'assemblée décide de fixer la rémunération à 0€ à Monsieur ALLARD Frédéric président de la SASU A2F pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FREDERIC ALLARD étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.

ALLARD FREDERIC
Président,

